



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

SEANCE du 16/10/2023

DLB 2023/623

L'an deux mille vingt-trois et le lundi 16 octobre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT-THIBERY, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 10/10/2023

Affichage de la convocation : 10/10/2023

Etaient Présents :

André ALBERTOS, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Marie BALLESTERO, Nathalie BASTOUL, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jacques BOLINCHES, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Jacques CANTAGRILL, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Rémy GLOMOT, Joséphine GROLEAU, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Jean-Yves LE BOZEC, Caroline LEVANNIER, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Fabrice MAURRAS, Jacques MONCOUYOUX, Christiane MOTHE, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Gérard PERRIN, Daniel RENAUD, Véronique REY, Régine ROSENFELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Jean-Louis THERON, Jean-Michel ULMER, René VERDEIL, Sylvian VIALE.

Absents représentés par leur suppléant :

Patrick CATHALA représenté par Henry SANCHEZ, Christophe LLOP représenté par Jean-Claude VITAL, Georges LOPEZ représenté par Marie-Aude SICARD.

Absents Excusés :

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, Claude ALLINGRI, Claude BASTIER, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Jérôme BONNAFOUX, Didier BRESSON, Olivier BRUN, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Vincent GAUDY, Bertrand GELLY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Evelyne GUY, Jean-François HIGONENC, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Bruno JULIEN, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Patrick MARTINEZ, Françoise MEMBRILLA, Bernard MONTAGUD, Catherine MONTARON SANMARTI, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Christine PRADEL, Lionel PUCHE, Joël RIES, Armand RIVIERE, Thierry ROQUE, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Nicole SAUSSOL, Marie-Agnès SCHERRER, Alain SICILIANO, Isabelle SILHOL, Michel TARDY, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

Secrétaire de séance :

André ALBERTOS

Objet : Signature d'un avenant n°7 à la convention d'entente signée avec la CABM

Monsieur le Président rappelle l'existence d'une convention d'entente entre le SICTOM et la CABM depuis février 2015, permettant de régir les relations entre les deux collectivités en matière de traitement des déchets.

Cette entente a évolué depuis sa genèse et a permis, grâce à un avenant signé en juin 2021, d'élargir son périmètre et de réfléchir, à l'échelle des deux territoires, sur les solutions pouvant être mises en œuvre en commun pour valoriser nos déchets.

Monsieur le Président propose de signer un avenant n° 7 à cette même convention.

Celui-ci doit permettre d'organiser le stockage et le transfert de la collecte sélective du secteur Ouest du SICTOM qui est le plus éloigné du centre de tri OEKOTRI situé sur la commune de St Thibéry.

Les termes de la convention prévoient que la collecte sera déposée dans un box réservé sur le site MEDITRI appartenant à la CABM et situé Zone Mercorent (attenante au secteur Ouest). L'organisation d'une rupture de charge permettra ensuite d'acheminer les Emballages/Papiers par camion FMA. Ainsi, la massification du transport entrainera la suppression des trajets effectués actuellement par des BOM qui ne peuvent transporter que de faibles tonnages.

La convention prévoit un tarif de 8 €/tonne pour le chargement et la mise à disposition d'un box pour un montant de 800 €/ mois.

Les tarifs seront applicables pour l'année 2023 et 2024 et pourront ensuite être révisés en fonction des coûts supportés réellement par la CABM.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente à cette dernière.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n° 7 à la convention d'entente avec la CABM,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que toutes pièces afférentes.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le
et de sa publication le

A Nézignan l'Évêque, le 19/10/2023

SMICTOM PEZENAS-AGDE

Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas

Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque
Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 www.sictom-pezenas-agde.fr